

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

25/07/2015

Dossier complet le :

25/07/2015

N° d'enregistrement :

09315 P0156

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un centre commercial quartier Les Molières à Miramas (13)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CFA Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Geneviève LANGLOIS, directrice

RCS / SIRET 14 4 2 13 0 8 13 5 9 10 10 10 3 7 1

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d 36° 40°	Projet de construction d'un total de près de 31 000 m ² de SDP soumis à permis de construire, comprenant la réalisation de 1 073 places de stationnement (dont 660 comprises dans des parkings-silos) et 600 ml de voirie interne.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un centre commercial dans le quartier des Molières localisé sur la commune de Miramas.

Ce centre commercial s'implantera en continuité d'un complexe existant comprenant un supermarché, une grande enseigne de bricolage, une station-service, un parking et un bassin de rétention actuellement surdimensionnés.

Ce projet nécessite également l'aménagement de voies de desserte interne et de parkings dédiés au public.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas d'expropriation, les terrains ayant été acquis par voie amiable.

Une procédure au titre de la Loi sur l'Eau est nécessaire, ainsi que le dépôt d'un permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" (dans le cadre du permis de construire).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette globale de l'opération	près de 10,4 ha
Surface de plancher créée	33 000 m ² environ
Nombre de nouvelles enseignes	28
Nombre de places de stationnement dédiées au public (dont existantes)	1 519 (446)
Voirie interne destinée aux véhicules	près de 600 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 5°00'14"E Lat. 43°36'02"N

Le projet est situé en bordure Ouest de l'avenue du 8 mai 1945 qui, prolongé par la route nationale 569, connecte le centre-ville de Miramas à l'autoroute 54. L'îlot est aussi localisé en limite Sud de la voie ferrée et en bordure Nord du boulevard de France.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les emprises du projet sont constitués de terrains en friche et fortement remaniés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône** approuvée le 10/05/2007 : à l'intérieur d'une centralité à renforcer et d'un espace ouvert au développement économique, en limite d'une armature du réseau de transports en commun à organiser (RD69) et d'une infrastructure routière à réaliser.
- **Projet de Schéma de Cohérence Territoriale Ouest Etang de Berre** arrêté le 12/02/2015 : dans un pôle commercial de secteur (niveau 2 de rayonnement local) ainsi que dans un secteur à vocation économique existant majoritairement dédié au commerce.
- **PLU de Miramas** approuvé le 26/06/2013 : zone UEm, emplacement réservé relatif à la réalisation d'une voie interne, servitudes d'urbanisme liées aux télécommunications (PT3), et aux transports (T1 pour la voie ferrée, T5 pour les relations aériennes).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II <i>Crau</i> (930012406) se trouve en limite Nord du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun enjeu n'est identifié dans la zone d'étude.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Nationale des <i>Coussouls de Crau</i> est située à 1,6 km au Nord-Ouest de la zone d'étude.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée ni par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ni par une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites BASIAS PAC1310522 relatif à des activités de démantèlement d'épaves et de récupération de matières recyclables (ferrailleur, casse. ...) dont l'activité est terminée et PAC1316068 relatif aux activités d'Intermarché (commerce de gros, de détail, de desserte de carburants, dépôt de liquides inflammables) sont présents dans les emprises du projet. Les emprises de la casse ont déjà fait l'objet d'une analyse chimique des sols : aucune pollution n'y a été révélée. Des sondages complémentaires seront menés sur les terrains alentours concernés par le projet. Plusieurs entreprises ICPE sont localisés en limite Nord, dans la zone Clésud, mais aucun site BASOL n'est concerné.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe à environ 4,5 km du site inscrit le plus proche.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC <i>Crau Centrale - Crau sèche</i> (FR9301595) et la ZPS <i>Crau</i> (93100064) situées à environ 500 m au Nord du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé dans ou à proximité du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant localisé au-dessus de la nappe de Crau, la possibilité de mettre en oeuvre de la géothermie sur nappe sera étudiée afin de couvrir une partie des besoins énergétiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux issus des fouilles pour les fondations. Pour minimiser le volume de ces matériaux excédentaires, la terre sera séparée des matériaux rocheux et réutilisée au maximum sur site pour les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat naturel à enjeu n'espèce floristique patrimoniale et/ou à portée réglementaire n'a été identifiée au sein de la zone d'étude. L'unique enjeu écologique concerne la présence d'une espèce de coléoptère patrimoniale mais non protégée. Après mesures, la présente opération ne présentera pas d'impacts significatifs sur la faune présente sur site.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que le site d'étude est proche de deux sites communautaires liés à l'écosystème de la Crau, l'opération ne devrait avoir aucun impact sur les espèces protégées ayant conduit à la création de ces zones. En effet, la présence du Lézard ocellé n'a pas été confirmé sur ces terrains séparés des périmètres de protection réglementaire par une barrière difficilement franchissable (voie ferrée).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La composition végétale majoritaire de la zone d'étude est en grande partie une friche sur remblais considérablement altérée par les traitements humains. La partie à l'Ouest, plus préservée, ne s'apparente plus à du coussoul dégradé alors qu'il s'agissait très probablement de cette formation il y a quelques décennies. Aucun espace naturel à forts enjeux n'est à prendre en considération dans la définition du plan-masse final du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, le projet modifiera l'ambiance sonore du site, mais cette ambiance est actuellement affectée par sa proximité avec la RN569 et la voie ferrée.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation routière ainsi que des activités alentours (notamment dans la zone Clésud) sont sources de nuisances olfactives dans la zone d'étude. Le projet engendra ainsi des nuisances olfactives négligeables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de constructions sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives. Seules les circulation routière et ferroviaire sont sources de vibrations dans la zone d'étude. Ces nuisances sont donc négligeables.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments construits et les lampadaires qui seront mis en place afin d'éclairer l'accès du public à l'intérieur du centre commercial seront de nouvelles sources d'émissions lumineuses.</p> <p>Le site d'étude présente actuellement à ses abords un cadre relativement lumineux avec les activités existantes sur site et les habitations alentours.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières seront possibles, et une augmentation de trafic en phase exploitation engendra des émissions de polluants supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera augmentée dans le cadre de ce projet. Néanmoins, le réseau d'eau pluviale sera étendu aux emprises du projet, et un réseau de bassins de rétention et de noues sera mis en place afin de limiter les impacts du ruissellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réduction des déchets à la source fera partie des réflexions menées par le Maître d'ouvrage, notamment dans le choix des systèmes constructifs. Les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués en décharge. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée.</p> <p>En phase exploitation, ce quartier engendrera des déchets, qui seront ramassés dans le cadre de la collecte gérée par le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) Ouest Provence dans le cadre de ses compétences.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet s'intègre en continuité de l'urbanisation actuelle et respectera les formes urbaines alentours. L'analyse préalable du site réalisée par l'équipe d'architectes garantit la parfaite intégration, notamment visuelle, du projet dans son territoire.</p> <p>L'opération ne présente ainsi pas d'incidence significative sur cette partie du territoire communal partiellement construite (voie ferrée, voiries nationale et communale, ainsi que des bâtiments d'activités bordent les emprises du projet).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des activités commerciales (Intermarché, Bricomarché) sont déjà implantées en bordure site d'accueil du projet. Aucune activité n'est recensée sur les terrains d'assiette du projet, l'activité agricole ayant été stoppée depuis plusieurs années.</p> <p>Le projet engendra l'apparition de nombreuses activités humaines sur site, tournées principalement vers l'activité économique.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération consiste en la réalisation d'un centre commercial quartier Les Molières sur la commune de Miramas.

Composé de délaissés, ce site se trouve en continuité d'activités existantes (enseignes commerciales implantées sur site, zone industrielle Clésud au Nord et ZAC des Molières au Sud), mais aussi en limite de la voie de circulation traversant selon un axe Nord/Sud la commune (RN569 reliant la commune d'Istres à l'autoroute 54).

Des études ont été réalisées en amont de la conception du projet par le cabinet d'architecture MAP :

- une étude de capacité,
- une étude pré-opérationnelle.

Ces études ont ainsi permis de concevoir un projet dans le souci de l'environnement naturel et humain, et respectueux des nouveaux objectifs relatifs aux projets de zones commerciales :

- concilier le respect de l'environnement et la création d'activités et d'emplois (plan masse harmonieux et protégeant les espaces naturels à enjeux importants, conception de moyennes surfaces commerciales calées sur la demande, ...),
- intégrer dans le site (prise en considération des aménagements existants et anticipation de leur extension, limitation des perceptions visuelles depuis les voies de circulation, ...),
- concevoir une nouvelle centralité prenant en compte les enjeux du développement durable (conception et réalisation d'un projet répondant aux exigences de la certification certification BREEAM Very Good, mise en place d'une bande centrale végétalisée, ...).

L'un des principaux enjeux réglementaires concerne le respect des orientations des documents d'urbanisme s'appliquant au projet sur cet espace défini comme à enjeu de développement économique (DTA, SCoT). Ce projet constitue une extension de l'armature commerciale (un hypermarché et une enseigne de bricolage sont présents au centre des emprises) et viaire existantes (prise en compte des accès depuis l'avenue du 8 mai 1945 et du boulevard de France), tout en apportant une réponse fonctionnelle aux enjeux écologiques (localisation des espèces patrimoniales et/ou protégées).

Les dimensions "naturalistes" et "déplacements" ont fait l'objet d'analyses spécifiques menées par les bureaux d'études Naturalia et Ascode et deviendront deux composantes importantes qui vont alimenter le dossier déposé en Commission Départementale d'Aménagement Commerciale. Dans le cadre d'un partenariat, la CDC Biodiversité n'a émis aucune remarque spécifique sur le présent projet.

Les cinq problématiques majeures de ce projet de zone commerciale concernent l'utilisation des ressources en matériaux, l'insertion du projet dans le site, la dégradation du milieu naturel, le traitement des eaux de ruissellement et les différentes nuisances du chantier pouvant impacter les riverains.

L'excédent de matériaux sera trié et évacué vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées conformément à la réglementation sur les chantiers du BTP, tout en prenant en compte le dérangement (bruit, poussières, ...) des riverains.

Dans la définition du plan-masse du projet, la position d'entrée de ville de la zone d'étude sera valorisée grâce à un traitement paysager des parkings et la présence importante du végétal (à travers notamment des noues). L'étude de trafic réalisée par Ascode montre des ralentissements importants sur l'avenue des anciens Combattants dans le sens Nord/Sud (journée critique le vendredi). Néanmoins, l'opération permettra la réalisation de deux emplacements réservés inscrits au PLU de Miramas (création de la voie interne et du carrefour d'échanges avec l'avenue du 8 mai 1945). De plus, l'étude Faune/Flore menée par le bureau d'étude Naturalia ne localise aucun habitat patrimonial ni d'espèces faunistiques et floristiques protégées. L'unique espèce à enjeux mais non protégée (Lachnée paradoxale) bénéficiera d'une mesure de réduction. Une fois complète, l'étude trafic définira d'éventuelles mesures destinées à limiter les impacts du projet (par exemple, recalibrage de carrefours, ...).

L'imperméabilisation des sols destinée à accueillir cette zone commerciale va se traduire par une augmentation significative des débits de ruissellement. Ces débits seront collectés par un réseau de bassins de rétention et de noues (superficie totale d'environ 11 000 m² en comptabilisant le bassin de rétention actuel) afin de limiter les impacts hydrauliques du projet, et notamment les éventuelles pollutions de la nappe de Crau.

Ainsi, au vu :

- **de la qualité de ce projet de zone commerciale dans ce secteur stratégique en entrée de ville de Miramas,**
- **de sa localisation en continuité d'activités commerciales existantes et au sein d'une ZAC partiellement aménagée,**
- **d'une offre importante et diversifiée en commerces dans une zone géographique où la demande est particulièrement forte,**
- **de sa compatibilité avec les principales orientations des documents d'urbanisme, et notamment son inscription dans le SCoT Ouest étang de Berre (pôle commercial de secteur) et sa prise en compte des enjeux du PLU (respect du règlement de la zone UEm et des dispositions de la ZAC, des servitudes et des emplacements réservés),**
- **de l'absence d'enjeux écologiques à l'exception d'une espèce patrimoniale non protégée d'invertébrés,**
- **de la prise en compte de la problématique hydraulique du projet (construction d'un réseau de bassins de rétention et de noues),**
- **de la parfaite connexion au réseau routier existant,**
- **de l'intégration paysagère du projet,**
- **de la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore de recyclage des déchets verts issues de la phase d'excavation,**

il nous semble que le projet de centre commercial quartier Les Molières peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'évaluation environnementale
Etude écologique (Naturalia, juillet 2015)
Etude de trafic (Ascode, juin 2015)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'évaluation environnementale
Etude écologique (Naturalia, juillet 2015)
Etude de trafic (Ascode, juin 2015)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Aix en Provence

le

23 juillet 2015

Signature

